

**AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR
DU RÈGLEMENT N° 2024-1305
MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES DÉROGATIONS MINEURES N° 2015-849
DE LA VILLE DE ROUYN-NORANDA**

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que lors de la séance du conseil tenue le lundi 17 juin 2024, le conseil a adopté le règlement N° 2024-1305 modifiant le règlement sur les dérogations mineures N° 2015-849 de la Ville de Rouyn-Noranda, afin de permettre l'octroi d'une dérogation mineure dans le cas du non-respect du nombre minimal de cases de stationnement pour un usage des groupes « Commerces (C) » et « Services (S) » exercé sur un terrain à l'intérieur d'une zone « 1000 » à « 3999 » ou pour tout usage exercé sur un terrain à l'intérieur d'une zone « 6000 » à « 6999 », qui auparavant ne pouvait faire l'objet d'une telle dérogation.

Le règlement N° 2024-1305 entre en vigueur le 26 juin 2024, jour de sa publication, et est disponible pour consultation au bureau de la greffière situé à l'hôtel de ville, 100 de la rue Taschereau Est à Rouyn-Noranda, aux heures et jours normaux d'ouverture.

Donné à Rouyn-Noranda, ce 18^e jour du mois de juin 2024
et publié le 26 juin 2024



Angèle Tousignant, greffière